

CONCERTATION GRAINS QUÉBEC (CGQ)
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIÈRE DES GRAINS DU QUÉBEC
MARS 2025

1. DÉMARCHE ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

Concertation Grains Québec (CGQ) a pour mission de concerter tous les acteurs pour relever les défis du secteur des grains afin de répondre aux besoins des marchés. L'organisation travaille selon des valeurs de partenariat, de cohérence et de transparence, afin de permettre à la filière de demeurer compétitive dans un environnement d'affaires qui offre autant d'occasions de marché qu'il présente de défis et de risques.

Parmi ceux-ci, mentionnons **l'adaptation aux changements climatiques** ainsi que **l'évolution des attentes** vis-à-vis de l'industrie en matière de développement durable. En effet, le secteur agroalimentaire fait aujourd'hui face à trois moteurs de changements induits par la question de la durabilité, à savoir :

- Le **besoin de s'adapter au climat**, afin de tenir compte des nouvelles conditions de production;
- Le **besoin de répondre aux marchés**, incluant les marchés financiers, qui recherchent des produits et des fournisseurs répondant à des critères de performance extra financière; et
- Le **besoin de maintenir la confiance du public**, de façon à répondre aux demandes de la société civile qui s'attend à ce que des engagements soient pris et respectés, tant par les gouvernements que par les entreprises privées.

Dans cette perspective, la **Stratégie de développement durable de la filière des grains du Québec** a pour objectif premier d'engager et de mobiliser les acteurs du secteur autour des **9 priorités communes de développement durable** suivantes :

- | | | |
|---------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 1. Santé et conservation des sols | 5. Santé et sécurité | 9. Gouvernance collaborative |
| 2. Gestion des intrants de production | 6. Adaptation | |
| 3. Gestion de l'eau | 7. Performance économique | |
| 4. GES et efficacité énergétique | 8. Recherche et innovation | |

La Stratégie s'inscrit dans un horizon de long terme (**10-15 ans**) et vise à guider la façon dont la filière des grains du Québec aborde et s'ajuste, de façon concertée, aux tendances les plus significatives en matière de développement durable. La Stratégie se veut une démarche évolutive et sera adaptée en fonction de l'environnement d'affaires de la filière.

Cette Stratégie s'appuie sur une analyse de la performance actuelle du secteur ainsi qu'une revue des attentes des marchés (alimentation animale, alimentation humaine, bioénergie) et des pouvoirs publics en matière de développement durable. Elle s'inscrit dans le cadre la planification stratégique 2025-30 de CGQ et s'intègre à ses initiatives futures et actuelles, notamment la Feuille de route Filière des grains du Québec – Engagée dans une production durable.

Il est important de noter que bien qu'il n'y ait pas de priorité spécifique portant sur la biodiversité, les pratiques identifiées au volet environnement interagissent ensemble et y contribuent. Dans le cadre de cette démarche, Concertation Grains Québec a fait le choix de prioriser certaines pratiques.

Cette Stratégie vise également à reconnaître et mettre en valeur les efforts engagés de longue date par la filière en matière de développement durable. Elle ne remplace aucune démarche actuelle ou à venir au sein de la filière.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

La Stratégie est destinée à l'ensemble des acteurs de la filière, de la fourniture d'intrants à la transformation des grains. Les partenaires gouvernementaux, financiers, académiques et scientifiques, ainsi que les organisations de la société civile impliquées dans le secteur des grains, sont également conviés à participer à la mise en œuvre de la Stratégie.

CGQ a le mandat de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie. Il est de la responsabilité de ses membres de déployer des efforts et de mettre en œuvre des actions en appui à la Stratégie, en fonction de leur réalité respective. Il est en effet reconnu que la contribution à la Stratégie repose sur l'accès aux ressources et aux conditions nécessaires, en fonction du rôle et des objectifs propres à chaque organisation.

Le Comité de développement durable de CGQ a le mandat de suivre l'évolution du déploiement de la Stratégie. Il est composé de représentants de l'Association des marchands de semences du Québec (AMSQ), du Centre de recherche sur les grains (CEROM) Inc., du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), des Producteurs de grains du Québec, du Réseau Végétal Québec (RVQ), et de Sollio Agriculture.

2. ENGAGÉS, POUR UNE FILIÈRE DES GRAINS INNOVANTE ET RESPONSABLE

ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT

La filière des grains du Québec **reconnaît l'importance d'agir de façon concertée et proactive** vis-à-vis de ses priorités communes en matière de développement durable et **s'engage à y contribuer** dans le cadre de ses activités dans le but de soutenir la compétitivité à long terme de ses entreprises.

LES PRIORITÉS COMMUNES

Les **priorités communes de développement durable** de la filière des grains du Québec sont des thématiques de nature environnementale, sociale et économique par rapport auxquelles elle souhaite se positionner de façon concertée et proactive. Ces priorités représentent à la fois des défis et des opportunités pour le secteur à court, moyen et long terme, notamment dans un contexte d'adaptation climatique.

Ces priorités visent l'ensemble des maillons de la filière des grains du Québec. Toutefois, il revient aux acteurs du secteur de déterminer comment ils peuvent agir à l'endroit de ces priorités dans le cadre de leurs activités et de leur réalité d'affaires.

Chaque priorité est associée à un **énoncé d'ambition** décrivant ce à quoi la filière aspire par le déploiement de ses actions et de ses efforts. De plus, de **bonnes pratiques** aux retombées potentielles reconnues ont été identifiées et sélectionnées de façon consensuelle afin d'en promouvoir l'adoption au sein de la filière. Celles-ci sont appelées à être réévaluées dans le temps selon l'évolution des connaissances et des pratiques de l'industrie.

Le développement durable pour la filière des grains du Québec

Pour la filière des grains du Québec, le développement durable vise la prise en compte des dimensions environnementales, sociales et économiques dans le cadre des activités menées par l'ensemble des acteurs, allant de la fourniture d'intrants à la transformation des grains, dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et d'évolution des attentes sociétales à l'endroit du secteur agroalimentaire.

2.1.1 LES PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES

1.1 Santé et conservation des sols
Ambition : La filière s'engage à favoriser la santé et la conservation des sols afin de contribuer à la productivité des fermes et la santé des écosystèmes.
Bonnes pratiques à promouvoir : <ul style="list-style-type: none">• Maintenir des cultures de couverture du sol à l'année;• Effectuer une rotation des cultures qui contribue à la santé des sols;• Prévenir la compaction des sols associée à la machinerie agricole (poids, fréquence et l'intensité du travail du sol);• Privilégier les pratiques de semis direct lorsque possible.
1.2 Gestion des intrants de production
Ambition : La filière s'engage à utiliser des intrants de production, incluant les fertilisants et les produits de protection des cultures (pesticides), de façon à optimiser la production tout en minimisant les risques sur la santé humaine et l'environnement.
Bonnes pratiques à promouvoir : <p>EN MATIÈRE DE FERTILISATION</p> <ul style="list-style-type: none">• Appliquer la dose optimale de nutriments en fonction des besoins des cultures;• Optimiser l'efficacité des nutriments par le fractionnement de la fertilisation;• Valoriser l'application d'engrais organiques;• Procéder à l'analyse des teneurs en éléments fertilisants des engrains organiques; <p>EN MATIÈRE DE GESTION DES ENNEMIS DES CULTURES</p> <ul style="list-style-type: none">• Établir des rotations des cultures qui réduisent la pression des maladies et des ravageurs existants ou à risque d'apparaître;• Faire la rotation des modes d'action des matières actives pour réduire les risques de résistance;• Augmenter la fréquence du dépistage des cultures pendant les périodes de risques plus élevés (période propice à la maladie, à une forte activité des insectes ou à la croissance des mauvaises herbes);• Utiliser des seuils économiques d'intervention;• Favoriser des produits ayant de faibles IRS (indice de risque pour la santé) et IRE (indice de risque pour l'environnement);• Promouvoir les pratiques et les équipements de pulvérisation permettant de réduire les quantités de pesticides utilisées.

1.3 Gestion de l'eau

Ambition :

La filière s'engage à gérer de façon adéquate la ressource en eau afin d'en assurer un accès adéquat, en qualité et en quantité adéquate.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Respecter la largeur des bandes riveraines, et, aux endroits sensibles, maintenir une bande riveraine élargie ou effectuer les travaux de correction nécessaires;
- Élaborer une stratégie de diversification des cultures qui prend en compte le risque de déficit ou d'excès en eau (ex. : choisir des cultivars plus résistants à la sécheresse ou à l'excès d'eau);
- Adopter des pratiques qui permettent une plus faible consommation d'eau ou une utilisation de l'eau plus efficace (ex. : installer un compteur d'eau, utiliser des outils de prévision pour mesurer et anticiper les besoins en eau des plantes).

1.4 GES et efficacité énergétique

Ambition :

La filière s'engage à minimiser les émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'adoption de pratiques favorisant la diminution de la consommation d'énergie fossile, la réduction des émissions aux champs et la séquestration du carbone.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Optimiser l'utilisation des énergies renouvelables dans les installations et pour alimenter les équipements;
- Privilégier des intrants, des équipements et des technologies à faible consommation d'énergie ou permettant de réduire l'intensité carbone des activités de production;
- Appliquer les fertilisants selon le principe 4B (bonne source, bonne dose, bon moment, bon endroit) pour réduire les émissions de N₂O;
- Adopter des pratiques augmentant la matière organique dans le sol;
- Mesurer et suivre ses émissions de GES et implanter un plan de réduction.

2.1.2 LES PRIORITÉS SOCIALES

2.1 Santé et sécurité

Ambition :

La filière s'engage à créer des environnements de travail sécuritaires et à offrir les ressources nécessaires aux travailleurs afin de minimiser leur exposition aux risques pour leur santé, notamment dans un contexte de changements climatiques.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Sensibiliser les travailleurs aux risques climatiques sur la santé (ex. : coups de chaleur, exposition aux tiques), ainsi qu'aux pratiques sécuritaires et aux procédures d'urgence;
- Installer des systèmes de ventilation dans les installations (ex. : silos et entrepôts) pour réduire l'accumulation de poussières et moisissures;
- Utiliser des équipements de protection individuelle (ÉPI) adéquats (p. ex., protection des yeux, des mains et du corps, protection respiratoire);
- Vérifier régulièrement la stabilité des silos, bâtiments et infrastructures pour éviter les dommages en cas d'évènements climatiques extrêmes.

2.2 Capacité d'adaptation

Ambition :

La filière s'engage à favoriser l'acquisition, par les travailleurs, des connaissances et des compétences nécessaires afin de leur permettre de répondre et de tirer profit d'un environnement d'affaires en transformation constante.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Intégrer proactivement les résultats de recherches scientifiques et académiques dans les pratiques professionnelles et opérationnelles des entreprises (ex. : collaboration avec des centres de recherche);
- Collaborer avec des experts internes et externes à la filière afin d'anticiper les changements à son environnement d'affaires (ex. : politiques, environnementales, sociales, etc.);
- Favoriser la formation continue afin d'améliorer et de renforcer les compétences professionnelles de la main-d'œuvre (ex. formation, mentorat, etc.);
- Collaborer avec des institutions de recherche et d'enseignement pour développer des cursus de formation adaptés aux besoins évolutifs de la filière.

2.1.3 PRIORITÉS ÉCONOMIQUES

3.1 Performance économique

Ambition :

La filière s'engage à maintenir des conditions favorisant la qualité, la quantité, la compétitivité et la stabilité de l'approvisionnement en grains du Québec, notamment dans un contexte de changements climatiques.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- S'assurer que les infrastructures (production, transport, entreposage) sont adaptées aux conditions climatiques et aux risques associés afin de maintenir les capacités d'approvisionnement;
- Adopter des modèles prédictifs basés sur les données climatiques et physiologiques des cultures pour anticiper les impacts sur les rendements et ajuster les stratégies;
- Intégrer la gestion des risques, notamment des risques climatiques, dans la planification stratégique des organisations du secteur;
- Reconnaître l'importance de partager équitablement les risques et les gains financiers associés aux efforts d'adaptation climatique entre les partenaires commerciaux.

3.2 Recherche et innovation

Ambition :

La filière s'engage à soutenir la recherche et l'innovation afin de développer de nouvelles façons de faire adaptées à la réalité du Québec et de renforcer la compétitivité des entreprises dans le temps.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Identifier des priorités de recherche concertées afin d'orienter les développements dans les domaines bénéficiant à l'ensemble de la filière;
- Collaborer à des projets d'innovation et encourager la réalisation de projets-pilotes afin de mettre à l'essai des approches et outils innovants, tant sur le plan économique, social, qu'environnemental;
- Évaluer les besoins en modernisation des technologies et des processus et analyser l'impact de l'adoption de nouvelles pratiques sur les opérations des entreprises;
- Assurer une veille des technologies et des stratégies de commercialisation de la concurrence pour anticiper les changements.

3.3 Gouvernance collaborative

Ambition :

La filière s'engage à collaborer dans la recherche de solutions conjointes en matière de développement durable dans le but de soutenir la compétitivité à long terme des entreprises du secteur.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Contribuer au déploiement de la Stratégie de développement durable de la filière des grains du Québec;
- Mettre en valeur ses efforts et réalisations en matière de développement durable, au bénéfice de la filière;
- Créer et participer à des lieux d'échange spécifiques à chaque sous-secteur afin de tirer profit des synergies en matière de développement durable;
- Échanger des informations et coordonner des actions entre les acteurs en lien avec les priorités communes identifiées dans la Stratégie (ex. évènement annuel sur la décarbonation du secteur);
- Contribuer à aligner et à harmoniser les approches d'évaluation de la durabilité des entreprises dans l'industrie.



Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026.